

Nouveau coup de pouce pour le développement économique

Les élus du conseil général se sont réunis vendredi sous la présidence d'Alain Lambert. Cette session du 2^e trimestre a été l'occasion de voter le budget modificatif et de prendre différentes mesures comme une rallonge financière pour le développement économique, favoriser la présence de professionnels de santé sur l'ensemble du territoire, aider la filière équine ou encore de permettre l'accès la téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire.

Économie locale : Les conseillers généraux avaient, face à la crise financière, décidé tout de suite d'accroître l'investissement public avec un plan de relance de plus de 10 M €. La session du deuxième trimestre a amplifié cet effort d'investissement. Ce sont ainsi 22 millions d'euros supplémentaires qui seront investis dans l'économie ornaise et qui permettront de financer un nouvel effort sur les voies de communication, et plus précisément l'aménagement de la 2 x 2 voies entre Flers et Argentan et également entre Flers et Condé-sur-Noireau. Les collègues seront également concernés par cette augmentation avec des travaux dans de nombreux établissements.

RSA : La deuxième décision d'importance prise par les élus du Département concerne la mise en place du revenu de solidarité active (RSA), qui remplace le RMI, dont la prise en charge par les Départements est effective depuis ce 1^{er} juin. Si son montant mensuel est identique pour ceux qui touchaient auparavant le RMI, le RSA va concerner de nouveaux bénéficiaires, notamment les plus bas salaires en leur garantissant un complément de rémunération et le maintien de leurs avantages sociaux même s'ils accroissent leur activité (jusqu'à 1,04 SMIC pour une personne seule). Une enveloppe de 1,8 M € est prévue au budget du Département pour financer durant les six mois à venir le RSA, destiné aux bénéficiaires de l'API (Allocation pour Parents Isolés) qui étaient payés auparavant par l'État (environ 750 personnes dans l'Orne). À noter que l'État compensera dès 2009 cette nouvelle charge pour le Département par l'attribution d'une partie de la TIPP (Taxe intérieure sur les

produits pétroliers) à hauteur de 1,3 M €, somme qui sera ensuite abondée pour couvrir l'intégralité des dépenses du RSA au vu des comptes définitifs. Enfin le budget modificatif du Département renforce l'aide aux personnes handicapées, à hauteur d'un million d'euros supplémentaire notamment en raison de la montée en charge de la prestation de compensation du handicap. 31,3 M € avaient été votés initialement au mois de novembre.

Professionnels de santé : Afin de pallier la pénurie des professionnels de santé qui rend parfois difficile l'accès aux soins dans certains territoires ornaï, le conseil général relance depuis le mois de mai 2009 un marché avec un cabinet spécialisé chargé de faciliter l'installation de nouveaux professionnels. Cette action fortement attendue par les professions médicales, notamment l'ordre des chirurgiens-dentistes, permettra l'installation de nouveaux praticiens, à l'image du précédent marché qui avait permis l'installation de six nouveaux médecins en deux années.

Transports scolaires : Les élus du Département ont confirmé la politique entreprise depuis quatre ans, destinée à améliorer la sécurité des points d'arrêts. Le traitement de 600 points d'arrêts jugés dangereux a été jugé prioritaire. Plus de la moitié des 400 arrêts qui sont à la charge entière du conseil général, sont déjà aménagés. La totalité le sera à la date prévue, fin 2010. Par ailleurs pour aider les collectivités locales, communes ou communautés de communes, à accélérer les mises en sécurité sur les 200 points d'arrêt prioritaires dont elles ont la responsabilité, le Département a affecté à ce programme l'intégralité de

l'enveloppe alimentée par les amendes de police. Afin d'encourager davantage de projets en faveur de la sécurité des élèves, le conseil général a souhaité élargir plus encore le champ d'attribution de ses aides. Ces travaux pourront être soutenus à hauteur de 50 % avec un plafond de 50 000 euros.

Lors de la session du 12 juin, il a également été décidé d'élargir l'accès des transports scolaires, jusqu'à présent réservés aux externes et demi-pensionnaires, aux élèves internes. Dès la prochaine rentrée scolaire, les élèves internes pourront donc effectuer un aller-retour par semaine dans les mêmes conditions que les autres élèves. Plus de 800 scolaires sont concernés par cette nouvelle mesure.

Filière équine : Plusieurs décisions prises par l'assemblée plénière du Département visent à soutenir et développer la filière équine au bénéfice de tous les professionnels de ce secteur. La Basse-Normandie est officiellement organisatrice des jeux équestres mondiaux 2014 depuis le 31 mars dernier. Le conseil général participe aux travaux du bureau organisateur et accorde, en 2009, son aide à hauteur de 20 000 € au fonctionnement de l'association organisatrice. Création d'une association de préfiguration du grand projet du Haras national du Pin.

La Région, le Département, les Haras nationaux, aux côtés de l'État travaillent ensemble à la réalisation d'un grand projet pour le Haras national du Pin. L'objectif commun est notamment de développer l'expertise d'un des premiers centres d'insémination artificielle et d'étalonnage, d'étendre l'offre de formation, et dans le domaine touristique de développer les manifesta-



Lors de la session de vendredi dernier

tions professionnelles de niveau international. La mise en place immédiate d'une association, présidée conjointement par le président de la Région Basse-Normandie et le président du Conseil général de l'Orne, a pour objet de faciliter la mise en œuvre de la future structure de gestion de ce site emblématique de Basse-Normandie.

Téléphonie mobile : À l'instar de l'opération Orne Internet haut débit pour tous, le conseil général avance dans l'opération Orne téléphonie mobile pour tous, lancée à la fin 2008. Après avoir identifié les zones restant à équiper, qui demeurent nombreuses puisque près d'une centaine de communes n'a pas d'accès aux trois opérateurs, le

Département détermine les opportunités techniques et juridiques à sa disposition pour obtenir rapidement une couverture optimale des territoires concernés. Les repères dans l'Orne. Le conseil général a inscrit un premier budget de 500 000 € pour accompagner les opérateurs dans la couverture totale du département.